

**Séance du jeudi 8 décembre 2022**

Date de la convocation : 02/12/2022

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 17

Présents : Mmes Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Arlette ROY, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT.

Absents ayant donné Pouvoirs : M. Eric DRAPEAU à M. Dominique MOREL

Mme Marie-Annick GUIMARD à M. Jean-James PERLADE

Mme Nicole HUET à Mme Josette RAIMON

M. Gérard VILATTE à M. Patrick RAMOS

Absents excusés : Mme Anne-Laure BABAULT

Absents : M. François JOUANNAULT

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27/10/2022.**

Le procès-verbal de la séance du 27/10/2022 est adopté à la majorité.

***Procès-verbal adopté à la majorité avec 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.***

***Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)***

- Fourniture de matériaux pour la signalisation routière par la société SIGNALS pour un montant de 299,50€ HT, 359,40€ TTC.
- Formations de deux agents des services techniques par la société FORMAT PRO LOGISTIQUE pour un montant de 550,00€ TTC.
- Prestation musicale pour le marché de Noël par la société SONG AND ART pour un montant de 650€ TTC.
- Travaux à l'Atelier par la société TOITURES CP pour un montant de 21.163,74€ HT, 25.396,49€ TTC.
- Modification des horaires de l'éclairage public par le SDEER17 pour un montant de 338,02€ HT, 405,62€ TTC.
- Travaux de signalisation horizontale par la société SIGNALS pour un montant de 4.594,72€ HT, 5.513,66€ TTC.
- Installation d'une pompe pour le forage des terrains de sport par la société FORAGES LECOMTE pour un montant de 1.735,00€ HT, 2.082,00€ TTC.
- Prestation de permis de construire pour les bungalows des terrains de sport par la société LOTIAM pour un montant de 2.900,00€ HT, 3.480,00€ TTC.
- Reliure des actes d'état civil par la société L'ATELIER DU PATRIMOINE pour un montant de 196,36€ HT, 211,71€ TTC.
- Reliure d'arrêtés par la société FABREGUE DUO pour un montant de 98,00€ HT, 117,60€ TTC.
- Réalisation d'une fresque à l'école avec les enfants par l'artiste SOUKOZ pour un montant de 1.500,00€ TTC.
- Achats de bombes de peintures pour la fresque de l'école auprès de la société CULTURA pour un montant de 446,07€ TTC.
- Nettoyage d'un fossé aux Champs Maillards par la société GUERAU-SERVICES pour un montant de 584,00€ HT, 700,80€ TTC.
- Apéritif du marché de Noël par la société AUNIS RECEPTIONS pour un montant de 971,09€ HT, 1.068,00€ TTC.
- Chèques cadeau pour les agents par la société UPCADHOC pour un montant de 1.161,50€ TTC.



## Concessions :

	2020			2021			2022			2023		
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
<b>Concessions (2m2)</b>	150 €	250 €	350 €	150 €	250 €	350 €	150 €	250 €	350 €	160 €	265 €	370 €
<b>Caves urnes</b>	150 €	250 €	350 €	150 €	250 €	350 €	150 €	250 €	350 €	160 €	265 €	370 €
<b>Columbarium</b>	415 €	705 €	955 €	415 €	705 €	955 €	415 €	705 €	955 €	440 €	740 €	1000 €

## Frais de reproduction de documents :

- Photocopie :
  - Page A4 recto 0.18 €
  - Page A4 recto/verso 0.36 €
  - Page A3 recto 0.36 €
  - Page A3 recto/verso 0.72 €

## Cartes postales:

- Vente de cartes postales: 0,40 €

## Bourse aux Livres :

- Vente de livres, revues, magazines: 0,50 € 1,00 € et 2,00 €

## Repas des Aînés :

- Vente de repas pour les moins de 70 ans: 40,00 €

## Bulletin Communal :

- Encart 1 parution format carte de visite : 27 €
- Encart 1 parution double format : 42 €

*Délibération adoptée à la majorité pour le vote du tarif cantine « PAI/grève/surveillance » avec 12 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions et délibération adoptée à l'unanimité pour tous les autres tarifs de la délibération avec 17 voix pour.*

## Délibération n°2 – Tarifs repas des Aînés 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du repas des accompagnants de moins de 70 ans à 40€ et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.*

## Délibération n°3 – Convention relative aux contrats parcours emploi compétences dans le cadre du Lab de l'Emploi avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Nouveau contrat LAB

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement d'un contrat parcours emploi compétences pour une durée de 12 mois sur un poste à 35h et à signer tout document relatif à ce recrutement.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.*

## Délibération n°4 – Décision modificative n°3 Budget COMMUNE

### BUDGET COMMUNE

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 156 : Frais d'études	4 000,00	13258 (040) : Autres groupements	164,06
21318 (21) - 158 : Autres bâtiments publics	-164,06		
21318 (21) - 158 : Autres bâtiments publics	-4 000,00		
21534 (040) : Réseaux d'électrification	164,06		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	164,06		
	164,06		164,06
<b>Total Dépenses</b>	<b>164,06</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>164,06</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits tels que proposés et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.*

### **Délibération n°5 – Partenariat avec Angoul’Loisirs – avenant à la convention pluriannuelle d’objectifs entre la Commune et Angoul’Loisirs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer un avenant n°1 à la convention pluriannuelle d’objectifs avec Angoul’Loisirs, modifiant ses articles 2 et 4 prorogeant la durée initiale jusqu’au 30/04/203, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l’unanimité avec 17 voix pour.*

### **Délibération n°6 – Modification de la composition de la Commission Transport, Mobilité, Circulation et Sécurité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret et d’utiliser le vote à main levée et approuve la modification de la composition de la Commission Transport, Mobilité, Circulation et Sécurité et la nouvelle répartition des Commissions Communales telles qu’annexée à la présente délibération :

**Commission Transports, mobilité, circulation et sécurité :**

Président : Chantal SUBRA Maire,

Responsable : Roger BAZIER

Membres : Eric DRAPEAU, Dominique MOREL, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Eric THICKETT, Gérard VILATTE

*Délibération adoptée à l’unanimité avec 17 voix pour.*

### **Délibération n°7 – Politique Territoriale d’Equilibre de Peuplement – Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande et d’information du demandeur de logement social pour le territoire de l’Agglomération de La Rochelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’émettre un avis favorable et de valider le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d’Information du Demandeur de Logement Social pour le territoire de l’Agglomération de La Rochelle.

*Délibération adoptée à l’unanimité avec 17 voix pour.*

### **Délibération n°8 – Société Publique Locale (SPL) Départementale – Approbation de prise de participation par acquisition d’actions auprès du Département**

Le Conseil Municipal :

- Approuve la participation de la Commune au capital social de la SPL départementale à hauteur de 300 euros soit 3 actions, d’une valeur nominale de 100 € et ce une fois que la SPL sera immatriculée,
- Acquiert, à cette fin, auprès du Département de Charente-Maritime, 3 actions d’une valeur nominale de 100 € chacune, soit au total 300 €,
- Autorise le versement de la totalité de cette somme en une seule fois, laquelle sera prélevée sur le budget Commune,
- Désigne, par délibération distincte, un représentant à l’Assemblée Générale et un représentant à l’Assemblée Spéciale,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

*Délibération adoptée à l’unanimité avec 17 voix pour.*

### **Délibération n°9 – Désignation d’un représentant au sein de l’Assemblée Générale et d’un délégué au sein de l’Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Départementale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, à l’unanimité, d’adopter le vote à main levée,
- Désigne Mme Chantal SUBRA (titulaire), Mme Béatrice PEREIRA (suppléante), représentantes au sein de l’Assemblée Générale de la SPL départementale,
- Désigne M. Dominique MOREL (titulaire), Mme Chantal SUBRA (suppléante), délégués au sein de l’Assemblée Spéciale de la SPL départementale,
- Autorise le représentant de la Commune à l’Assemblée Spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun.

*Délibération adoptée à l’unanimité avec 17 voix pour.*

## **Délibération n°10 – Demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur les bassins de Charente Aval et ses affluents portée par l'OUGC de la Saintonge – avis suite enquête publique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur les bassins de Charente Aval et ses affluents portée par l'OUGC de la Saintonge et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier conformément au choix du Conseil Municipal.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.*

## **Délibération n°11 – Priorité à droite sur une partie de la Commune de Salles sur Mer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retirer la délibération n°2 du 25/08/2022,
- Décide la mise en place d'une priorité à droite à l'intérieur de la zone 30 comme décrite ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Principe de la priorité à droite sur l'ensemble du territoire, pour toutes les voies publiques au sein de la zone 30km/h.
- Six exceptions concernant des intersections du centre bourg :
  - Le STOP de la rue de la Platière donnant sur les rues de Bouteville et de la Borderie est maintenu
  - Le STOP de la rue de Bouteville donnant sur la rue de la Borderie est maintenu
  - Le STOP de la rue de Bouteville donnant sur la rue du Panzay est maintenu
  - Le STOP de la rue du Rouillet donnant sur les rues du Panzay et des Touvents est maintenu
  - Le STOP de la rue de la Croix des Fleurets donnant sur la rue de la Métairie est maintenu
  - Le STOP de la rue de la rue de la Croix des Fleurets donnant à gauche sur la rue de la Métairie est maintenu
- Les chemins privés sont contraints par un STOP
- Les ronds-points (Calvaire, Héronière, Panzay, Ribéroux) conservent leur fonctionnement avec priorité aux véhicules engagés à gauche
- Les autres croisements de rues, en dehors de la zone 30, continueront d'être protégés par des cédez-le-passage ou des stops.

*Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 2 voix contre*

## **Questions / Informations diverses :**

- Prochain Conseil Municipal le jeudi 26 janvier 2023 à 18h.
- Changement du mode de gestion du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : passage en livraison de repas par le Syndicat Cuisine Rochefort Océan.
- Mesures prises en faveur de la sobriété énergétique : réduction de la plage horaire d'éclairage public, coupure de l'eau chaude dans les sanitaires (sauf restaurant scolaire et ménage), baisse de la température de chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux en fonction de leur utilisation
- Travaux dans l'église : 1<sup>ère</sup> tranche de la convention avec la Fondation du Patrimoine : grâce à Mme Huet, la Commune bénéficiera d'une subvention de 22 000€ pour la rénovation de ses vitraux au travers du Club des Mécènes.